

## Lettre d'information de la municipalité de Sommaing sur Ecaillon

 Mairie de Sommaing sur écaillon



PanneauPocket

[www.sommaing.fr](http://www.sommaing.fr)

### EDITO

Chères Sommaingeoises,  
chers Sommaingeois,

Le dossier d'aménagement du centre-bourg et de la plaine de jeux avance bien. S'agissant de travaux importants, nous devons passer un marché à procédure adaptée. Cette procédure nous impose de respecter certains délais pour la mise en concurrence des entreprises. Les travaux ne démarreront donc pas avant septembre. Grâce aux subventions obtenues, cet aménagement pourra être réalisé en limitant le recours à l'emprunt... et sans augmentation du taux des taxes foncières, comme précisé dans l'article sur le budget primitif 2021.

En attendant le remplacement des bordures et caniveaux en pavés de la rue de Saint-Quentin, nous avons confié leur entretien à une brigade «environnementale» financée par la CCPS dans le cadre d'un partenariat avec l'association d'insertion ACTION. Cette brigade interviendra sur l'ensemble du village mais en un seul passage dans l'année. Il est donc demandé aux riverains de continuer à nettoyer les bordures, caniveaux et trottoirs devant leur habitation et de contribuer ainsi à rendre notre village plus attrayant. Merci d'avance !

Enfin, je rappelle que vous pouvez télécharger gratuitement sur votre smartphone l'application PanneauPocket qui vous permet d'être informé en temps réel de l'actualité sommaingeoise (cf flyer).

Prenez soin de vous et de vos proches !

Le maire,  
Roland Salengro

### Ma Procuration

Les prochaines élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin, sauf nouveau report. La procédure existante de procuration, via le commissariat, la gendarmerie ou un tribunal, toujours existante, est dorénavant complétée par une nouvelle option de procuration.

L'électeur qui veut établir une procuration se connectera sur le site **maprocuration.gouv.fr**. Une fois authentifié (via FranceConnect), il devra indiquer la commune dans laquelle il est inscrit, l'identité de la personne à laquelle il donne procuration (obligatoirement inscrite dans la même commune que lui), et enfin indiquer s'il donne procuration uniquement pour la prochaine élection (en précisant quel tour de scrutin) ou pour une période donnée. Une fois ces étapes franchies, le mandant reçoit un numéro de dossier, qu'il devra présenter dans un commissariat ou une gendarmerie.

**Dans un deuxième temps**, il devra en effet se déplacer pour faire vérifier son identité auprès d'un officier ou d'un assistant de police judiciaire (OPJ ou APJ). Pour ce faire, l'électeur se rendra dans un commissariat ou une gendarmerie avec son numéro de dossier : l'OPJ ou l'APJ, à partir de cette référence, verra s'afficher sur le site internet dédié l'identité du mandant et la vérifiera en demandant une pièce d'identité. Dès lors, la demande sera immédiatement transférée, de façon dématérialisée, vers la commune d'inscription de l'électeur.

**Troisième étape** : le maire ou le service qui a la délégation se connectera sur le site [mairie.maprocuration.gouv.fr](http://mairie.maprocuration.gouv.fr). Il verra apparaître la demande dès sa transmission, pourra procéder aux vérifications d'usage (inscription du mandant et du mandataire, respect du plafond de procurations, dont on rappelle qu'il sera de deux pour les prochaines élections départementales et régionales) et, si tout est conforme, validera la demande. Le mandant sera informé par message électronique.

**Nouvelle disposition: les conditions de procurations sont élargies**

tout électeur peut, sur sa demande, exercer son droit de vote par procuration. Il n'est plus besoin de justifier pour cela d'une maladie, d'un handicap, d'un déplacement, etc...

## France Services



Pour vous aider dans vos démarches, le camion bleu du Cambrésis sera à Bermerain les mercredis 27 avril, 19 mai et 16 juin, de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 03.59.73.18.30

## Aménagement Centre-Bourg

Nous vous parlons depuis un certain temps du projet d'aménagement du centre-bourg de la commune de Sommaing avec notamment la réfection des bordures, caniveaux et trottoirs de la rue de Saint-Quentin, l'aménagement de la place du monument aux morts et de la plaine de jeux. Ce projet très attendu prend forme et est sur le point de devenir une réalité. Nous avons eu l'accord officiel du département du Nord et de la région Hauts-de-France pour les subventions demandées. Nous sommes désormais dans l'attente de l'arrêté de notification de la subvention sollicitée auprès de l'état. Les signaux reçus sont au vert et nous permettent d'être optimistes.

Si tout se passe bien, comme nous l'espérons, le dossier de consultation des entreprises pourrait être mis en ligne fin mai. Si l'appel d'offres est fructueux, le marché pourrait être notifié à l'entreprise retenue au mois d'août pour un démarrage des travaux au début de cet automne.

En attendant, les riverains de la rue de Saint-Quentin, concernés par la réfection des trottoirs devant leurs habitations, ont reçu un courrier les invitant à consulter l'avant-projet sommaire et à faire part de leurs observations éventuelles.

## Compte administratif 2020

Le compte administratif de l'année 2020 a été voté lors de la réunion du conseil municipal du 2 avril dernier. Vous trouverez, page suivante, les principaux chiffres des recettes et dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2020, par rapport à 2019, est liée principalement au paiement du reliquat des frais de scolarité, de cantine et d'accueil périscolaire des enfants sommaingeois fréquentant l'école de Vendegies pour un montant total s'élevant à près de 46 000 € pour deux années.

La baisse des recettes de fonctionnement en 2020 est due à la forte diminution des revenus locatifs de la salle polyvalente (près de 10 000 €) suite à la crise sanitaire.

Les dépenses d'investissement ont été consacrées en grande partie au paiement du parking PMR et du solde de l'extension de la salle polyvalente pour plus de 100 000 €.

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 31 847,99 € et un déficit d'investissement de 42 748,16 €. Compte tenu des résultats reportés de l'année 2019, le résultat de clôture de l'année 2020 présente un excédent total de 159 372,97 €.

Cette somme qui correspond au fonds de roulement de la commune sera reportée sur le budget de l'année 2021, ce qui permettra de limiter le recours à l'emprunt pour financer les travaux d'aménagement du centre-bourg.

## Budget Primitif 2021

Le budget primitif 2021 a été voté lors de cette même réunion du 2 avril. Il s'équilibre à 288 825,79 € pour la section de fonctionnement et à 642 251 € pour la section d'investissement.

La principale dépense d'investissement prévue en 2021 concerne les travaux d'aménagement du centre-bourg. Ceux-ci seront financés par les subventions, l'autofinancement et un emprunt.

Malgré un contexte difficile, notamment à cause de la crise sanitaire et de l'impossibilité de louer la salle polyvalente, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale. Suite à la refonte de la fiscalité locale et à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour tous, le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (19,29%) est désormais ajouté au taux communal (16,20%). Ce dernier est désormais de 35,49% mais cette modification est transparente pour les contribuables.

# Compte administratif 2020

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

<b>Charges à caractère général</b> : eau, gaz, électricité, carburants, fournitures d'entretien et de petit équipement, fournitures de voirie, fournitures administratives, bâtiments publics, voiries, entretien matériel, maintenance, assurances, colis des aînés, frais postaux et de télécommunications, cotisations diverses,...	38 001,91 €
<b>Charges de personnel</b> : salaires et charges sociales	49 856,47 €
<b>Autres charges de gestion</b> : indemnités élus, formation, service d'incendie, contributions aux organismes de regroupement (dont frais de scolarité des enfants de Sommaing), subventions aux associations,...	84 057,01 €
<b>Charges financières</b> : intérêt des emprunts	1 149,32 €
<b>Charges exceptionnelles</b> : remboursement arrhes location salle polyvalente	465,00 €
<b>Total</b>	<b>173 529,71 €</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<b>Atténuation de charges</b> : remboursement sur rémunération du contrat aidé	936,85 €
<b>Produits des services du domaine</b> : concessions dans les cimetières, contributions GRDF et ENEDIS, droits de chasse	1 034,15 €
<b>Impôts et taxes</b> : impôts locaux, attribution de compensation de la CCPS, fonds national de garantie individuelle de ressources, fonds de péréquation intercommunale, taxe sur la consommation finale d'électricité	93 952,02 €
<b>Dotations et participations</b> : dotation globale de fonctionnement, dotation aux élus locaux, compensations diverses,...	102 648,73 €
<b>Autres produits de gestion</b> : location salle polyvalente, fermages	6 744,40 €
<b>Produits exceptionnels divers</b>	61,55 €
<b>Total</b>	<b>205 377,70 €</b>

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

<b>Remboursement du capital</b> des emprunts en cours	11 381,27 €
<b>Frais d'études</b> (aménagement centre-bourg)	5 280,00 €
<b>Extension salle polyvalente (solde) + parking PMR</b>	102 944,94 €
<b>Toiture calvaire</b>	7 931,20 €
<b>Châssis mairie</b>	7 050,54 €
<b>Eclairage public</b>	1 758,14 €
<b>Divers</b>	149,00 €
<b>Total</b>	<b>136 495,09 €</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	30 651,81 €
<b>Fonds de compensation de la TVA</b> (investissement 2019)	10 696,08 €
<b>Taxe d'aménagement</b>	1 277,90 €
<b>Subventions (solde) pour extension salle polyvalente</b>	44 178,82 €
<b>Subvention toiture calvaire</b>	3 965,50 €
<b>Subvention châssis mairie</b>	2 976,82 €
<b>Total</b>	<b>93 746,93 €</b>

## CCPS

La CCPS est présente sur youtube : conseils communautaires, reportages, concerts sont à votre portée. Deux moyens pour y accéder, il suffit de scanner le QR-code ou rechercher sur votre moteur de recherche : youtube ccps. Plusieurs petites vidéos ont été diffusées à l'occasion du printemps francophone, les animations prévues n'ayant pas eu lieu. N'hésitez pas à les visionner.



## Enquête publique Société MÉTHA SOLESMOIS

La société METHA SOLESMOIS présente un projet de création d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Solesmes. 28 communes dont la commune de Sommaing sont concernées par l'épandage nécessaire. Une consultation du public est organisée en mairie de Solesmes du 06 avril au 04 mai 2021. Le dossier est visible aux heures d'ouverture des bureaux tous les jours ouvrables. Le dossier est aussi disponible en version numérique à l'adresse <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-enregistrements-2021>.

## Enquête publique AGENCE DE L'EAU

Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau dans votre région !

L'avenir de l'eau vous intéresse ? Du 1er mars au 1er septembre 2021, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie lance sa grande consultation du public dans le cadre de son projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027. Tout le monde ne connaît pas le SDAGE, et pourtant il est important dans notre quotidien. C'est lui qui définit, pour les six prochaines années, les actions pour une gestion équilibrée et durable de notre ressource en eau ! Sa portée est telle qu'il sert de document de référence dans l'aménagement de nos territoires ou nos projets d'urbanisme notamment. En France, il est mené dans chaque bassin hydrographique. Atteindre 50% du "bon état" des eaux pour 2027. Le bassin Artois-Picardie mise beaucoup sur le futur SDAGE 2022-2027 pour l'avenir de notre eau. Dans les 6 années à venir, le bassin entend atteindre les 50% de toutes les eaux en bon état, c'est-à-dire atteindre une eau équilibrée à la fois disponible en bonne quantité pour tous les usages, sans produits toxiques et qui permet une vie animale et végétale riche, là où il n'en affiche que 22% aujourd'hui. Cette ambition s'accompagne de cinq enjeux majeurs: Nous le savons tous : l'eau est une ressource précieuse à préserver ! Sa bonne gestion est fondamentale pour notre biodiversité, notre santé et notre climat. C'est pourquoi le SDAGE, c'est du sérieux ! À travers cette grande consultation publique, vous êtes invités à donner votre avis sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation proposée par le SDAGE. Chaque avis compte, alors faites entendre votre voix ! Plus d'informations sur la consultation publique : [www.agissonspourleau.fr](http://www.agissonspourleau.fr).

N'hésitez pas à regarder un article sur le site internet de Sommaing

### **RAPPEL : Congés de printemps**

**Le secrétariat de mairie sera fermé du 13 au 24 mai inclus.**

**Aucun dossier administratif ne pourra donc être traité durant cette période.**

**Une permanence est effectuée par M. le maire ou l'un des adjoints le samedi de 11h à 12h.**

#### AGENDA :

- samedi 8 mai à 11h30 : Célébration au monument aux morts en mémoire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de ses combattants. Pas de modalités pour le moment
- dimanche 6 juin : Journée nationale de la pêche (sous réserve)
- dimanche 20 juin : 1er tour des élections départementales et régionales
- dimanche 27 juin : 2ème tour des élections départementales et régionales

 03.27.27.07.65

 03.27.27.14.02

 [mairie.sommaing@free.fr](mailto:mairie.sommaing@free.fr)

 [sommaing.fr](http://sommaing.fr)

 Mairie de Sommaing sur écaillon

 [sommaing-59213](http://sommaing-59213)

#### Horaires d'ouverture

Lundi : 15h30-18h30

Mercredi : 15h30-18h30

Vendredi : 15h30-18h30